



Conseil économique et social

Distr. générale
8 avril 2025

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique Forum régional africain pour le développement durable

Onzième session

Kampala (hybride), 9-11 avril 2025

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Table ronde de haut niveau 3 : Suite donnée aux textes issus du Sommet de l'avenir dans le cadre de la promotion de solutions durables et inclusives fondées sur des données scientifiques et factuelles visant à accroître le rythme et l'ampleur de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

Informations et lignes directrices pour la table ronde de haut niveau 3

I. Date, heure et lieu

1. La table ronde de haut niveau se tiendra jeudi 10 avril 2025, de 9 heures à 10 h 30, dans la salle « Rwenzori Hall A et B ». Les participants examineront les textes issus du Sommet de l'avenir dans le cadre de la promotion de solutions durables et inclusives fondées sur des données scientifiques et factuelles visant à accroître le rythme et l'ampleur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

II. Introduction

2. Le Secrétaire général a convoqué le Sommet de l'avenir en septembre 2024 afin d'accélérer les efforts déployés par les États pour tenir leurs engagements internationaux, notamment les objectifs de développement durable, et prendre des mesures concrètes en vue de remédier aux nouvelles difficultés qui se posent et de saisir les occasions qui commencent à se présenter.

3. Au Sommet, les dirigeants mondiaux ont adopté le Pacte pour l'avenir, qui englobe le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures.

4. Dans le Pacte, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont réaffirmé leur attachement au Programme 2030, y compris la déclaration politique adoptée au Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023. Ils se sont également engagés à prendre des mesures, à élaborer des politiques et à faire des investissements de toute urgence et à plus grande échelle, à combler le déficit de financement des objectifs de développement durable et à accroître et renforcer la participation des jeunes à la prise de décisions au niveau mondial.

5. Dans le Pacte, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés à appuyer sans réserve et à continuer de renforcer le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Par ailleurs, les dirigeants mondiaux ont décidé d'agir pour approfondir les partenariats entre l'ONU et d'autres parties prenantes, notamment la société civile, le secteur privé, les parlements nationaux, les autorités locales et les organisations régionales. Dans le Pacte, les États Membres ont

* ECA/RFSD/2025/1.



également décidé de renforcer les capacités de l'Organisation en matière d'innovation, d'analyse des données, de transformation numérique, de prospective stratégique et de sciences du comportement.

6. Par conséquent, dans le cadre des efforts redoublés pour atteindre les objectifs de développement durable, le respect des engagements pris dans le Pacte est tout aussi important que l'investissement dans les domaines où les six transitions sont nécessaires, à savoir : les systèmes alimentaires ; l'accès à l'énergie à un prix abordable ; la desserte numérique ; l'éducation ; l'emploi et la protection sociale ; les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution¹. La onzième session du Forum régional africain pour le développement durable tombe donc à point nommé pour se pencher et s'accorder sur des mesures précises afin de donner suite et effet aux textes issus du Sommet de l'avenir, de manière à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

III. Objectifs

7. Les objectifs de la table ronde sont les suivants :

a) Sensibiliser aux textes issus du Sommet de l'avenir dans le contexte de la promotion des priorités africaines en matière de développement durable ;

b) Déterminer les mesures à prendre par les gouvernements, les entités du système des Nations Unies, les entreprises du secteur privé et d'autres acteurs non étatiques pour donner une expression concrète aux textes issus du Sommet, notamment en favorisant la création d'emplois, en stimulant la croissance économique et en accélérant la mise en œuvre des deux programmes.

IV. Lignes directrices

8. Le/La Président(e) exposera les objectifs de la table ronde de haut niveau et présentera le modérateur, le présentateur, les panélistes et les commentateurs et commentatrices, dont les noms sont donnés à la section V.

9. Le/La Président(e) passera ensuite la parole au modérateur.

10. Le modérateur :

a) Invitera le présentateur à faire un exposé sur le thème « De l'engagement à l'action : tirer parti des résultats du Sommet de l'avenir pour accélérer la réalisation du Programme 2030 et l'Agenda 2063 » ;

b) Invitera les panélistes, par groupes de deux ou trois comme indiqué au paragraphe 12, à s'exprimer pendant trois minutes au maximum pour chaque groupe, en réponse à une ou plusieurs des questions énoncées au paragraphe 11 ou à des questions de l'assistance ;

c) Lancera, une fois prononcées les déclarations de tous les groupes, un débat sur les thèmes abordés, en invitant les commentateurs et commentatrices et les membres de l'assistance à poser des questions et à formuler des observations ;

d) Invitera, à la fin du débat, le Représentant régional pour l'Afrique de l'Est et Représentant auprès de l'Union africaine du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Marcel Akpovo, à présenter une réflexion sur les messages clés qui seront ressortis de l'exposé et du débat de la table ronde de haut niveau ;

e) Rendra la parole au/à la Président(e), qui conclura la discussion.

¹ Organisation des Nations Unies, « Six transitions : Les voies d'investissement pour atteindre les ODD » (2023).

11. Au cours de la table ronde, le modérateur invitera les panélistes à se pencher sur l'une ou plusieurs des questions suivantes :

a) Quels sont les principaux engagements et appels à l'action du Sommet qui intéressent les priorités africaines en matière de transformation socioéconomique, de paix et de sécurité et de développement durable en général ?

b) Quelles sont les mesures prioritaires que les gouvernements peuvent et devraient prendre pour donner effet au Pacte pour l'avenir et à ses annexes, en vue de favoriser la création d'emplois, de stimuler la croissance économique et d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ?

c) Quelles sont les principales mesures que la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et d'autres entités des Nations Unies devraient prendre pour donner effet au Pacte et à ses annexes, en vue de favoriser la création d'emplois, de stimuler la croissance économique et d'accélérer la mise en œuvre des deux programmes ?

d) Quelles sont les mesures que les entreprises du secteur privé, les organisations de la société civile et les jeunes devraient prendre pour donner effet au Pacte et à ses annexes, en vue de favoriser la création d'emplois, de stimuler la croissance économique et d'accélérer la mise en œuvre des deux programmes ?

e) Comment les gouvernements africains peuvent-ils renforcer leur coopération avec le secteur privé et la société civile pour concevoir des solutions durables et fondées sur des données scientifiques qui répondent aux défis décrits dans le Pacte et ses annexes ?

f) Compte tenu de l'importance accordée à la justice intergénérationnelle dans la Déclaration sur les générations futures, comment le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents peut-il aider les gouvernements nationaux à donner la priorité aux politiques qui protègent les intérêts des générations futures ?

g) Quels partenariats et quel appui faut-il pour que les diverses parties prenantes soient à même de donner effet au Pacte et à ses annexes, en vue de favoriser la création d'emplois, de stimuler la croissance économique et d'accélérer la mise en œuvre des deux programmes ?

V. Présidence, modérateur et panélistes

12. Le/la Président(e), le modérateur, le présentateur, les panélistes et le commentateur seront les suivants :

Président(e) : Le/La Président(e) du Bureau

Modérateur : Le Directeur de la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats de la CEA, Said Adejumbi

Allocution liminaire (vidéo pré-enregistrée) : Le Secrétaire général adjoint aux politiques, Guy Ryder

Présentation (vidéo pré-enregistrée) : Le Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse et Chef du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, Felipe Paullier

Panélistes :

- Le Représentant permanent adjoint à la Mission de la Namibie auprès de l'Union africaine, Rodney Sikopo
- Le Conseiller technique principal et Chef du secrétariat des objectifs de développement durable au Cabinet de la Première Ministre ougandaise, Albert Byamugisha
- La Coordinatrice résidente des Nations Unies au Burundi, Violet Kakyomya

- Le Président de l'Union panafricaine de la jeunesse, Moumouni Dialla
- La Directrice du plaidoyer et des relations extérieures du Bureau régional pour l'Afrique de l'Est de World Vision, Ruth Koshal

Commentateur :

- Le Directeur chargé de la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir au Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Themba Kalua

Réflexion sur les messages clés

- Le Représentant régional pour l'Afrique de l'Est et Représentant auprès de l'Union africaine du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Marcel Akpovo
-